

L'égalité devant la formation

Le site du Moulin de l'UVHC, au Faubourg de Paris, a accueilli le 19 et le 20 mars dernier le forum de la formation continue. Salariés, demandeurs d'emploi, personnes en recherche d'une validation d'acquis ou en reprise des études ont pu s'informer sur les modalités adaptées à leur niveau et parcours pour accéder à une formation.



L'accès à la formation est un droit pour tout le monde, sans exception. C'est le message répété année après année par le forum de la formation continue, organisé par l'UVHC, à l'antenne du Moulin. Pendant deux jours, conseillers et enseignants de toutes les composantes, droit, science et technologies, lettres et sciences humaines ont répondu aux questions liées à la reprise des études pour les salariés, à la valorisation des acquis professionnels, ou à l'obtention d'un diplôme universitaire...Car le parcours classique et bien balisé du bac et ensuite la fac n'est pas la seule et unique voie au diplôme. Il existe d'autres pistes en parallèle. La formation continue, un bon exemple, est ouverte à une palette de profils. On peut avoir l'équivalent du bac, on peut mener aussi un cursus en alternance. Jennifer, enseignante d'anglais à l'IUT de Maubeuge, est encore contractuelle. Pour parachever sa formation et espérer un poste de titulaire, elle a décidé de préparer un Master 2, « *C'est tout à fait faisable, c'est à moi de faire le reste, travailler tout en faisant mes études* », explique-t-elle.

Le financement du Conseil général



Ça c'est pour la formation diplômante. Pour la formation non diplômante, c'est une autre façon d'appréhender les études, se renforcer dans des domaines particuliers, Internet, les langues, l'informatique sans pour autant viser un diplôme. Outre les conseils prodigués, la deuxième journée était surtout marquée par le nombre de conférences, le financement des formations pour les salariés, le bilan des compétences ou les cours du soir avec le CNAM. A propos du financement, le directeur de l'antenne, Pascal Tonarelli, affirme que pour les demandeurs d'emploi, « *La formation est prise en charge par le Conseil général* ».

Des formations en hausse



De plus en plus de personnes optent pour la formation continue pour évoluer dans la carrière ou plus encore, pour changer complètement de métier. Ce n'est pas un hasard si le nombre d'inscrits a atteint le chiffre de 3000. Un succès dû aussi aux nouvelles formations proposées. Cette année c'est la réalisation du portefeuille professionnelle. Prise en charge par le Fonds social européen, cette formation permet de faire un bilan des compétences acquises.

Mohamed Bedraoui

